

Comparutions immédiates à Marseille

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA SECTION DU TGI DE MARSEILLE DU SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE SUITE AU NON RENOUVELLEMENT DE L'ACCRÉDITATION D'UNE JOURNALISTE DE FRANCE CULTURE

samedi 18 mars 2017

Il a été mis fin de manière anticipée à la convention qui permettait à une journaliste de réaliser une série-documentaire sur la juridiction, diffusée sur France Culture. Un des épisodes récents avait donné à entendre un extrait d'audience de comparution immédiate qui a fait polémique au regard des propos tenus et de la sévérité de la peine prononcée.

Procédure exceptionnelle par ses objectifs de rapidité et de sévérité, pourtant devenue banale, la comparution immédiate ne doit pas laisser indifférent.

En s'attaquant au messager, l'institution judiciaire donne une fois encore l'impression de vouloir se soustraire à la critique et s'épargner un examen de conscience.

Le regard citoyen sur la justice ne devrait pas être une menace, mais un rappel permanent aux exigences fondamentales de respect du contradictoire et des droits de la défense, d'impartialité, et de respect du justiciable.

C'est parce que le Syndicat de la magistrature est profondément attaché à ces principes et valeurs, qu'il regrette que ce documentaire sur le service public de la justice s'interrompe avant d'avoir pu explorer d'autres pratiques et d'autres champs de la justice du quotidien.